Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse

Sainte–Marie Madeleine

Conseil municipal

Simon Lacombe,	**maire**
Chantal Bernatchez,	**siège *# 1***
Jean-Guy Chassé,	**siège *# 2***
Gilles Carpentier,	**siège *# 3***
Daniel Choquette,	**siège *# 4***
Patrice Barbot,	**siège *# 5***
Lise Cadieux,	**siège *# 6***

Prochaine session régulière du conseil :
Lundi 6 juillet 2015 à 20 h 00

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé

Mercredi le 24 juin

pour
LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

et

Lundi le 29 juin

pour
LA FÊTE DU CANADA

Suite à une décision du Conseil, veuillez prendre note que **dès le mois d'août le bulletin municipal** **NE SERA PLUS DISTRIBUÉ** **par publipostage aux résidences**. Vous pourrez le consulter sur notre site Internet : http://sainte-marie-madeleine.ca/journal-municipal/

Il y aura un point de distribution au bureau municipal et si vous ne pouvez avoir accès à internet et ou ne pouvez venir chercher un exemplaire au bureau, veuillez communiquer avec nous afin que l'on vous inscrive sur la liste de distribution postale.

Merci la direction.

Bulletin mensuel d'information
Municipalité de la Paroisse
Sainte–Marie Madeleine
Conseil municipal
Site Internet: www.sainte-marie-madeleine.ca
Simon Lacombe, maire
Chantal Bernatchez, siège # 1
Jean-Guy Chassé, siège # 2
Gilles Carpentier, siège # 3
Daniel Choquette, siège # 4
Patrice Barbot, siège # 5
Lise Cadieux, siège # 6
Prochaine session régulière du conseil :
Lundi 1er juin 2015 à 20 h 00

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 1 JUIN 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.
Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.
Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 4 mai 2015
4. Adoption du rapport des correspondances

5. Législation

5.1 Règlement 15-430 amendant le règlement de zonage no. 09-370, afin de modifier les usages mixtes de la zone 202 - Adoption finale
5.2 Règlement 15-431 modifiant le règlement 330-1 sur le stationnement -
5.3 Suivi avis d'infraction – 595 boul. Laurier - **Droit de véto du maire**
5.4 Suivi avis d'infraction – 625 boul. Laurier - **Droit de véto du maire**
5.5 Dossier 760-17-002438-145 – Cour supérieure – Retrait des procédures juridiques
5.6 Avis de motion précédant l'adoption du projet de règlement 15-433 – changement usage zone 205

6. Administration et finances

6.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2015
6.2 Approbation des comptes à payer
6.3 Mise à jour du plan d'intervention - Mandat

7. Sécurité publique – Services des incendies

7.1 Autorisation d'achat – Boyaux

8. Transport routier – Voirie municipale

8.1 Dépôt du rapport des Travaux publics
8.2 Résultat de l'appel d'offres publiques SEAO 2015-01 – Pavage
8.3 Résultat de l'appel d'offres sur invitation – Fauchage
8.4 Appel d'offre sur invitation – Marquage et lignage du réseau routier
8.5 Appel d'offres sur invitation – Réparation et resurfaçage du réseau routier
8.6 Demande de subvention – Programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015
8.7 Autorisation d'achat - Laveuse à pression
8.8 Modification coin boulevard Rodrigue et des Ormes *Règlement 13-416 doit être appliqué (portion ajoutée) (Point reporté)*

9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

9.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers - **Droit de véto du maire**

10. Urbanisme

10.1 Dépôt du rapport des permis mai 2015

10.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 25 mai 2015
10.3 Dérogation mineure DM2015-02- 2278 rue Denis
10.4 Dérogation mineure DM2015-03 – 875 boul. Laurier
10.5 Demande de modification de zonage – zone 204 (*point reporté*)
10.6 Demande de modification de zonage – zone 205 (*avis de motion voir 5.6*)

11. Loisirs – Culture - Organismes

11.1 Appui subvention - Programme PIC 150

12. Autres

12.1 Campagne 10% dans 10 « Lutte contre le tabagisme »
12.2 Tour CIBC Charles-Bruneau

13. Dépôt de documents

13.1 États financiers 2014 non consolidés
13.2 MRC des Maskoutains – déc 2014 – janv 2015
13.3 AMT – Plan Triennal Immobilisation
13.4 Rapport annuel MMQ
13.5 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2015
13.6 Portrait MRC des Maskoutains
13.7 Mise en demeure – Gestion Sylvain Lévesque

14. Période de questions
15. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

2015-06-93

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;
CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé :
En ajoutant au point 8.8 : « Règlement 13-416 doit être appliqué »
En reportant les points 8.8 « *Modification coin boulevard Rodrigue et des Ormes - Règlement 13-416 doit être appliqué. »*
Et 10.5 « Demande de modification de zonage – zone 204 »

2015-06-94

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2015;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en modifiant le texte de la résolution 2015-05-65 « Autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 2 366 337 au ministère des transports du Québec » afin de le rendre plus représentatif de la décision prise.

2015-06-95

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1er mai 2015;
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE les correspondances reçues depuis le 1er mai soient déposés aux archives de la municipalité;
QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. LÉGISLATION

2015-06-96

5.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 15-430 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 202 – ADOPTION FINALE.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Choquette lors d'une séance de conseil du 13 avril 2015;
CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;
CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu ce 4 mai 2015 à 19h45;
CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;
CONSIDÉRANT la demande de dispense de lecture est également faite, copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du Conseil;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
CONSIDÉRANT QUE monsieur René Poirier et madame Chantal Nichols ont procédé à une demande de modification du règlement de zonage;
CONSIDÉRANT les recommandations positives du conseil consultatif en urbanisme;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES
Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-430, modifiant le règlement no. 09-370 intitulés, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les usages mixtes autorisés dans la zone 202.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et des normes de la zone 202, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 09-370, est modifiée comme suit :

a) La note [1] de bas de page de la grille des usages et des normes de la zone 202 est abrogée et remplacée comme suit :

[1] limité à l'aménagement de logements dans un bâtiment d'usages mixtes, commercial et résidentiel, dont au moins 25 % de la superficie de plancher est occupé à des fins commerciales.

b) La note [13] de bas de page de la grille des usages et des normes de la zone 202 est abrogée et remplacée comme suit :

[13] en tout temps, sur le terrain de l'usage commercial, il ne doit pas y avoir plus de quinze véhicules en vente, en location ou en préparation à l'extérieur du bâtiment.

4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

_____	_____
Ginette Daigle	Simon Lacombe
Directrice générale	Maire

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.

2015-06-97

5.2 RÈGLEMENT 15-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 330-1 SUR LE STATIONNEMENT - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro RM-330-1 sur le stationnement;
CONSIDÉRANT QUE l'article 565 du code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter ou de modifier des règlements relatifs au stationnement;
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 mai 2015 par monsieur Daniel Choquette avec demande de dispense de lecture, copie du projet ayant alors été remise aux membres du conseil;
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;
CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;
EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.

Le présent règlement abroge et remplace en entier le règlement de modification
12-406 intitulé « Règlement amendant le règlement RM-330-1 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec ».

ARTICLE 2.

L'annexe «A» du règlement numéro RM-330-1 est remplacé par le présent: Annexe «A».

ARTICLE 3.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE «A»

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-431 RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

A) Interdiction de stationner aux endroits suivants:

Sur la rue Demers interdiction complète de stationner à partir de la route 116 jusqu'à la limite du lot 96-29 soit jusqu'au numéro civique pair 2240 inclusivement entre les numéros civiques entre les numéros civiques pairs 2120 et 2158.

Sur la rue Demers interdiction complète de stationner à partir de la route 116 jusqu'à la limite du lot P96-2 soit le numéro civique 2265 rue Demers.

Sur la rue Palardy interdiction complète de stationner des deux côtés de la rue à partir de la route 116 jusqu'au limite de la rue Berger, soit jusqu'au numéro civique impair 2255 inclusivement et du côté pair jusqu'au numéro civique 2250 inclusivement.

Des deux (2) côtés du boulevard Huron entre le boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue des Hêtres.

Des deux (2) côtés du boulevard Rodrigue entre le boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue Hêtres.

Sur la rue Du Ruisseau interdiction complète de stationner à partir du boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue Roy du côté pair (2010 Du Ruisseau).

B) Interdictions relatives aux remorques et aux véhicules récréatifs:

1. Il est interdit, en tout temps, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) détaché d'un véhicule moteur assurant sa traction.

2. Il est interdit, pour une période de plus de sept (7) jours consécutifs, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) attaché d'un véhicule moteur assurant sa traction

_____	_____
Ginette Daigle	Simon Lacombe
Directrice générale	Maire

2015-06-98

5.3 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 595 BOUL. LAURIER

Monsieur le Maire, Simon Lacombe, explique aux membres du Conseil les motifs qui l'ont incités à exercer son droit de véto à l'égard de la résolution 2015-05-67 *Suivi avis d'infraction – 595 boul. Laurier* en date du 4 mai 2015 tel que prévu à l'article 142 du Code Municipal;
La résolution 2015-05-67 se lisait comme suit : (texte intégral)

5.4 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 595 BOUL. LAURIER

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction signifié le 23 février dernier concernant l'affichage;
CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas procédé à l'enlèvement de l'affiche;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez;
D'envoyer le constat d'infraction en cour municipale
On demande le vote :

Contre :	Lise Cadieux	Pour :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Résolution rejetée

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être soumise à nouveau au Conseil;
CONSIDÉRANT qu'elle doit être adoptée à la majorité absolue de voix à défaut, elle est rejetée;
Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Contre :	Lise Cadieux	Pour :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Le résultat du vote 4 contre, 2 pour, la résolution est donc rejetée.

2015-06-99

5.4 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 625 BOUL. LAURIER

Monsieur le Maire, Simon Lacombe, explique aux membres du Conseil les motifs qui l'ont incités à exercer son droit de véto à l'égard de la résolution 2015-05-68 *Suivi avis d'infraction – 625 boul. Laurier* en date du 4 mai 2015 tel que prévu à l'article 142 du Code Municipal;
La résolution 2015-05-68 se lisait comme suit : (texte intégral)

5.5 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 625 BOUL. LAURIER

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction signifié le 8 janvier dernier concernant le pourcentage d'occupation au sol et la construction d'un l'abri à sel et usage d'un entreprise de déneigement;
CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a procédé à aucun changement;
IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé;
D'entreprendre une requête en démolition de l'abri à sel en Cour Supérieure (en vertu de l'article 227 LAU)
On demande le vote :

Pour :	Lise Cadieux	Contre :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Résolution retenue

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être soumise à nouveau au Conseil;
CONSIDÉRANT qu'elle doit être adoptée à la majorité absolue de voix à défaut, elle est rejetée;
Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Pour :	Lise Cadieux	Contre :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Le résultat du vote 4 pour, 2 contre, la résolution est donc acceptée

2015-06-100

5.5 DOSSIER 760-17-002438-145 – COUR SUPÉRIEURE – RETRAIT DES PROCÉDURES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT les sommes futures à débourser pour continuer le dossier;
IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE la municipalité ferme ce dossier;
Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Pour :	Lise Cadieux	Contre :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Le résultat du vote 4 pour, 2 contre, la proposition est donc acceptée.

2015-06-101

5.6 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 15-433 – CHANGEMENT USAGE ZONE 205

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Barbot, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 15-433 modifiant le règlement de zonage numéro 09-370.

L'objet de ce règlement est l'ajout :

a) Dans la colonne de la zone numéro 205, en ajoutant un point (usage autorisé) et la note [16] suivante vis-à-vis la classe d'usage commercial B-2 – Bars, brasseries.

[16] **limité à l'usage microbrasseries**

L'article 2.4, relatif aux définitions, est modifié comme suit :
En ajoutant la définition suivante :

Microbrasserie

Établissement de brassage de la bière dont la production, plutôt faible, est réalisée de façon artisanale et où l'on peut consommer les bières brassées sur place.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE 31 MAI 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux membres du Conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 31 mai 2015.

2015-06-102

6.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du Conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;
CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'approuver les salaires payés au montant de 27 724.21$, les comptes payés par chèques au montant de 23 164.95$, les comptes payés par paiements préautorisés de 19 081.20$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 305 191.20$, le tout avec dispense de lecture.

2015-06-103

6.3 MISE A JOUR PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE le but est d'identifier les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts sera exigé pour toute demande de subvention;
CONSIDÉRANT que celui-ci date de 2007;
CONSIDÉRANT QU'il doit être mis à jour par une firme spécialisée;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
De mandater la directrice générale à demander une évaluation des coûts de la mise à jour du plan d'intervention auprès d'au moins 2 firmes.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

2015-06-104

7.1 AUTORISATION D'ACHAT - BOYAUX

CONSIDÉRANT les tests de performance NFPA requis annuellement;
CONSIDÉRANT que sur la centaine de boyaux, 21 se sont avérés à remplacer;
IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser l'achat de 21 boyaux au coût approximatif de 2250.00$ avant taxes et de porter ces dépenses au poste 02-220-00-516-10.

8. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics

2015-06-105

8.2 APPEL D'OFFRES SEAO 2015/01 – PAVAGE - RÉSULTATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de publiques pour la réalisation des travaux de pavage 2,58 Km ainsi qu'au rechargement de 5,16 Km pour l'année 2015, autorisés par la résolution 2015-05-86;
CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été réalisé conformément à la Loi;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Pavages Maska inc.	129 353.35 $
Sintra inc.	161 520.38 $

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'octroyer à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de pavage, le tout pour un montant de 129 353.35$$;
QUE les documents d'appel d'offres de même que la soumission produite par Pavages Maska inc. en date du 26 mai 2015 font partie intégrante du contrat;
QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner suite à la présente résolution.

2015-06-106

8.3 APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le fauchage et le débroussaillage doivent être effectués annuellement;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux requis en 2015; CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

André Paris 135.00$ /km (Taxes en sus)
Masyna 143.60$ /km (Taxes en sus)

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser André Paris à effectuer le fauchage et le débroussaillage, selon les tarifs présentés dans la soumission datée du 25 mai 2015 au montant de 135.00$/km $ plus les taxes; d'autoriser le paiement des frais relatifs à l'exécution de ces travaux lorsqu'ils auront été réalisés à la satisfaction du responsable des travaux publics.

2015-06-107

8.4 APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – MARQUAGE ET LIGNAGE DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE le marquage des lignes de rue doit être effectué annuellement pour des fins de sécurité;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux requis en 2015; CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Marquage et Traçage du Québec 5965.00 $ (Taxes en sus)
Lignes Maska 5705.00 $ (Taxes en sus)

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser Lignes Maska à effectuer le marquage des lignes de rues, selon les tarifs présentés dans la soumission datée du 25 mai 2015 au montant total de 5705.00$ plus les taxes; d'autoriser le paiement des frais

relatifs à l'exécution de ces travaux lorsqu'ils auront été réalisés à la satisfaction du responsable des travaux publics.

2015-06-108

8.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉPARATION ET RESURFAÇAGE DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation et resurfaçage du réseau routier;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Vallières Asphalte	152.87 $ /tonne (Taxes en sus)
Pavages P. Brodeur	159.00 $ /tonne (Taxes en sus)
Pavages Maska inc.	173.43 $ /tonne (Taxes en sus)

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'octroyer à Vallières Asphalte, plus bas soumissionnaire, le contrat pour les travaux de réparation et resurfaçage, au prix unitaire de 152.87$ / la tonne posée, plus taxes, et d'en autoriser le paiement à la satisfaction du responsable des travaux publics.

2015-06-109

8.6 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a autorisé des travaux de pavage majeurs sur les rues de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE ces rues font parties du réseau de routier relevant de compétence municipale;
CONSIDÉRANT QUE le budget de voirie qui s'élève à 175 000 $ est insuffisant;
IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'adresser une demande d'aide financière par le biais du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015 (PAARR) au député de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barette, pour la réalisation de travaux de pavage sur des rues municipales.

2015-06-110

8.7 AUTORISATION D'ACHAT – LAVEUSE A PRESSION

CONSIDÉRANT les besoins de nettoyage des abris-bus, les modules de jeux des parcs;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser l'achat d'une laveuse à pression avec réservoir au coût de 2450,00 $ plus taxes;
QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-690.

Divulgation de la nature générale de l'intérêt de monsieur Gilles Carpentier, conseiller, concernant le point 8.8 : Modification coin boulevard Rodrigue et des Ormes - règlement 13-416 doit être appliqué Monsieur Gilles Carpentier se retire.

8.8 MODIFICATION COIN BOULEVARD RODRIGUE ET DES ORMES - *RÈGLEMENT 13-416 DOIT ÊTRE APPLIQUÉ (portion ajoutée)*

Point reporté

Monsieur Gilles Carpentier reprends son siège

9. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2015-06-111

9.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG NORD-OUEST ENTRE LA ROUTE 116 ET LA RUE DES OSTRIERS

Monsieur le Maire, Simon Lacombe, explique aux membres du Conseil les motifs qui l'ont incités à exercer son droit de véto à l'égard de la résolution 2015-05-89 *Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le Rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers* en date du 4 mai 2015 tel que prévu à l'article 142 du Code Municipal;
La résolution 2015-05-89 se lisait comme suit : (texte intégral)

9.2 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG NORD-OUEST ENTRE LA ROUTE 116 ET LA RUE DES OSTRIERS

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Municipalité dans le cadre d'une demande d'autorisation des travaux auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
CONSIDÉRANT le rapport d'étude préliminaire réalisé par la firme BPR-Infrastructure inc. en novembre 2014;
CONSIDÉRANT que la Municipalité ne veut pas permettre l'exploitation d'un réseau d'égout privé se raccordant à son réseau public;
IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé;
QUE la Municipalité de Sainte-Marie Madeleine ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation de travaux en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement par le MDDELCC, relativement au projet cité en rubrique;
CONDITIONNELLEMENT à ce que le branchement soit uniquement pour le lot 2 366 416 avec une conduite de 75mm;
QUE le requérant conserve par la suite la propriété et l'entretien de ses infrastructures;
QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine autorise la préparation par la directrice générale et secrétaire-trésorière d'un certificat attestant que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation des travaux sur le lot 2 366 416 par le MDDELCC;
QUE le requérant s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux. Cet ingénieur sera mandaté par le requérant de la demande.
On demande le vote :

Pour :	Lise Cadieux	Contre :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Résolution retenue

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être soumise à nouveau au Conseil;
CONSIDÉRANT qu'elle doit être adoptée à la majorité absolue de voix à défaut, elle est rejetée;

Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Pour :	Lise Cadieux	Contre :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		Simon Lacombe
	Gilles Carpentier		

Le résultat du vote 4 pour, 3 contre, la résolution est donc acceptée

10. URBANISME

10.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS MAI 2015 - DÉPÔT

Dépôt des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2015.

10.2 PROCÈS VERBAL DU CCU DU 25 MAI 2015 - DÉPÔT

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 25 mai 2015

2015-06-112

10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2015-02

Demande de dérogation mineure présentée par Éric Gagné pour le 2278 rue Denis propriété d'Éric Gagné et Sophie Berger. La demande vise l'implantation dérogatoire d'un bâtiment accessoire existant par rapport au bâtiment principal, soit 2.70m au lieu du 3m prescrit, ainsi que l'implantation dérogatoire d'une plateforme de piscine par rapport à la limite latérale de la propriété, soit 1.68m au lieu du 2m prescrit.

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant l'implantation du garage soit acceptée;
- **Considérant que** le préjudice est inexistant pour le voisin;
- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant l'implantation de la plate-forme de la piscine soit refusée;
- **Considérant que** le demandeur a effectué les travaux sans permis;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'accepter la demande concernant l'implantation du garage.
DE refuser la demande concernant l'implantation de la plate-forme de la piscine.

2015-06-113

10.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2015-03

Demande de dérogation mineure présentée par Daniel Provencher pour le 875 boul. Laurier propriété de SEMEX. La demande vise l'installation dérogatoire d'une deuxième enseigne attachée au bâtiment alors que la réglementation autorise un maximum d'une seule enseigne de ce type par bâtiment.

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant le nombre d'enseignes installées à plat sur le mur soit acceptée;
- **Considérant que** la superficie du terrain et du bâtiment;
- **Considérant que** le préjudice est inexistant pour le voisin;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'accepter l'installation d'une deuxième enseigne attachée au bâtiment.

10.5 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE 204

Point reporté

10.6 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE 205

Demande de modification du règlement de zonage présenté par Francis B. Morissette afin d'inclure l'usage '' Microbrasserie'' à la zone 205;

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Barbot (point 5.6)

11. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

2015-06-114

11.1 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ DESNOYERS INC. AU PROGRAMME PIC 150

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ Desnoyers inc. désire présenter le projet d'aménagement d'un centre multifonctionnel dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada PIC 150;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser sa mission, l'OTJ Desnoyers inc., en tant qu'organisme à but non lucratif, doit disposer minimalement d'un bureau, de rangement, de toilettes et d'une salle multifonctionnelle;
CONSIDÉRANT QUE l'OTJ Desnoyers inc. utilise le terrain de soccer à proximité;
CONSIDÉRANT QUE le projet a comme but d'offrir aux citoyens les services auxquels ils aspirent principalement, un lieu de rassemblement intérieur, sécuritaire, comprenant des installations sanitaires adéquates pouvant servir à des fins multiples : récréatif, sportif, éducatif et communautaire;
CONSIDÉRANT QUE le centre multifonctionnel maintiendra et accroitra le sentiment d'appartenance à la communauté. Ainsi la population aura la chance d'améliorer sa vie sociale, éducative, culturelle, en plus de soutenir les saines habitudes de vie;
CONSIDÉRANT QUE le Conseil est conscient de ce besoin pour l'OTJ Desnoyers inc;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que le Conseil municipal approuve la demande d'aide financière du Programme d'infrastructure communautaire de Canada PIC 150 pour l'aménagement d'un bâtiment multifonctionnel faite par l'OTJ Desnoyers inc.

12. AUTRES

2015-06-115

12.1 CAMPAGNE ANTI-TABAGISME - 10% DANS 10 ANS

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;
CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes; et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

2015-06-116

12.2 TOUR CIBC – CHARLES BRUNEAU – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'événement Tour CIBC Charles-Bruneau se tiendra du 7 au 10 juillet 2015 et que le parcours empruntera le 4e rang de la municipalité le mardi 7 juillet aux alentours de 11h26 incluant l'arrêt de 15 minutes pour une pause;
CONSIDÉRANT QU'environ 30 cyclistes regroupés en trois pelotons de 10 personnes effectueront le passage en fonction de cet horaire;
CONSIDÉRANT QUE ceux-ci seront suivis par une voiture d'encadrement et tout le convoi sera accompagné d'une caravane de véhicule technique;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE la municipalité accorde le droit de traverser la municipalité et que présente résolution soit transmise à la responsable de l'événement, tel que demandé.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

13.1 États financiers 2014 non consolidés
13.2 MRC des Maskoutains – déc 2014 – janv 2015
13.3 AMT – Plan Triennal Immobilisation
13.4 Rapport annuel MMQ
13.5 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2015
13.6 Portrait MRC des Maskoutains
13.7 Mise en demeure – Gestion Sylvain Lévesque

14. Période de question

15. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez de lever cette session à 22h10

Ginette Daigle Directrice générale	Simon Lacombe Maire

PROGRAMME EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE

La municipalité de Sainte-Marie-Madeleine invite les résidents à se procurer une trousse comprenant une pomme de douche et des aérateurs de robinet. Ces produits permettent **d'économiser jusqu'à 100 $** par année (ménage de quatre personnes) sur leur facture d'électricité tout en utilisant **jusqu'à 40% moins d'eau**, et ce, sans compromettre leur confort.

<u>Une trousse comprend</u> :

- Une pomme de douche ajustable à neuf jets et trois réglages de massage, notamment un jet untrafin ou puissant. En thermoplastique ABS avec une connexion en laiton.
- Un aérateur de robinet de salle de bain en laiton avec fini chromé poli. Système d'aération à raccords filetés doubles adptables aux prises mâles et femelles.
- Un aérateur de robinet de cuisne à tpete pivotante à 360°, passage du mode de pulvérisation à un jet constant par rotation de la tête. Couleur chrome.

<u>PRIX POUR LA TROUSSE</u> : 13,00$ *«quantités limitées»*

La trousse est disponible au bureau municipal au 3541, boulevard Laurier

DISTRIBUTION D'ARBRES AUX CITOYENS

La distribution d'arbres 2015 s'est déroulée le 16 mai dernier. Plus de 360 arbres ont été offerts aux résidents de la municipalité.

Merci aux citoyens qui se sont déplacés et qui ont à cœur l'embellissement de notre territoire.

À droite M. Simon Lacombe, maire de la municipalité accompagné de citoyennes.

2ème versement des taxes municipales –mercredi 17 juin –

Vous pouvez payer votre compte :

- Au guichet ou au comptoir de la Caisse populaire;
- Par la poste;
- Au BUREAU MUNICIPAL – 3541, boul. Laurier (lundi au jeudi 9h à 12h et 13h à 16h et vendredi 9h à 12h) en argent, débit ou chèque;
- Déposer un chèque dans le passe lettre (dans la porte d'entrée du BUREAU MUNICIPAL – 3541, boul. Laurier)
- Par internet, **Accès D :**
  il est très important de suivre les étapes suivantes :

➢ **Nom du fournisseur :** *Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine*
➢ **Catégorie :** *Taxes municipales*
➢ **Bande déroulante choisir :** *Municipalité Paroisse Sainte-Marie-Madeleine*

Le numéro de référence demandé correspond au numéro de matricule de votre propriété
(14 chiffres incluant les « 0 »)

HERBE À POUX

Le pollen de l'herbe à poux provoque chez les personnes allergiques le rhume des foins et, parfois, la sinusite chronique ou l'asthme.

Vous reconnaissez cette plante? Arrachez-la ou coupez-la au ras du sol.
Retenez deux dates pour arracher l'herbe à poux : 15 juillet et 15 août (+/- 7 jours). Ce geste simple contribuera à améliorer la santé de plus d'un million de Québécois allergiques au pollen de l'herbe à poux.

Ce qu'il faut savoir sur l'herbe à poux

L'herbe à poux (Ambrosia artemisiifolia L.) est une mauvaise herbe très répandue. Cette plante annuelle, qui ne vit qu'un an, est présente de mai à septembre et meurt à la fin de l'automne. Son apparence varie au fil de la saison, mais son feuillage dentelé est semblable à celui des carottes. La taille qu'elle atteint au cours de sa croissance dépend des conditions environnantes.

Le pollen

Vers la fin de juillet, les fleurs de l'herbe à poux produisent du pollen, responsable du rhume des foins (rhinite allergique) chez les personnes allergiques.

Le pollen se propage dans l'air sous la forme d'une fine poussière microscopique. La plus grande quantité de pollen se dépose dans un rayon de 1 km du plant. La concentration de pollen dans l'air est plus importante tard en matinée et tôt en soirée, car le pollen est soulevé par l'air chaud du matin et tombe au sol avec l'air froid du soir. La pluie contribue aussi à faire tomber le pollen au sol.

Pour plus d'information sur l'herbe à poux :

Site du ministère de la Santé et des Services sociaux : www.herbeapoux.gouv.qc.ca

CUISINES COLLECTIVES D'AUTOMNE

Appel aux jardiniers et aux producteurs maraîchers

C'est le temps de récolter ce que l'on a semé ! Chaque année la belle saison apporte fruits et légumes en abondance. Que vous soyez jardiniers amateurs ou producteurs maraîchers, si vous avez des surplus, en petite ou en grande quantité, nous vous invitons à donner ces fruits et légumes à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe.

Des personnes et familles en difficulté, des organismes d'entraide humanitaire de la région maskoutaine et des groupes de cuisine collective profiteront de cette nourriture généreusement offerte.

Dans le but de mieux vous servir, il serait préférable de venir porter vos dons sur les heures d'exploitation de La Moisson Maskoutaine, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez téléphoner à La Moisson Maskoutaine au (450) 261-1110. Il nous fera plaisir de vous répondre.

Cet automne (mi-août à octobre) en fonction des récoltes et surplus de jardins, vous êtes invités à venir cuisiner conserves et marinades. Accompagnés d'une cuisinière d'expérience, vous mettrez en petits pots des tomates, des concombres, des betteraves et quantité d'autres légumes.

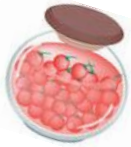

Ces cuisines collectives auront lieu à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe. Un horaire sera déterminé, selon les inscriptions reçues et l'arrivage des denrées.

<u>Préparez vos pots à conserve de type « Mason » (incluant les couvercles, dont des disques neufs). Un coût minime sera à prévoir.</u>

Vous êtes intéressés à faire partie de nos ateliers de cuisines collectives, laissez vos coordonnées à Chantale Vanier, à La Moisson Maskoutaine, au 450-261-1110 ou par courriel à info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Ces cuisines s'adressent aux personnes seules, personnes âgées, étudiants et familles à faibles ou moyens revenus, habitant la région maskoutaine.

La Moisson Maskoutaine
2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2
☎ 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120
courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

CET ÉTÉ, UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-VOUS !

Les samedis de 9 h à 13 h

SAINT-JUDE	*930, rue du Centre*	20 JUIN
SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON	*1384, rue Principale*	27 JUIN
SAINT-LOUIS	*100, rue Messier*	4 JUILLET
SAINT-HUGUES	*390, rue Notre-Dame*	11 JUILLET
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT	*421, 4e Avenue*	8 AOÛT
SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE	*388, rue Principale*	15 AOÛT
SAINT-BARNABÉ-SUD	*265, rang Michaudville*	22 AOÛT
SAINT-PIE	*50, rue Garneau*	29 AOÛT

www.matinees-gourmandes.com

PACTE RURAL
Les Maskoutains

MONTÉRÉGIE
LE GARDE-MANGER du Québec

GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE
MEMBRE COMPLICE

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada Québec

CAMP DE JOUR 2015
O.T.J. DESNOYERS SAINTE-MARIE-MADELEINE

Encore quelques places de disponibles

Contactez-nous au 450-278-1155

Site internet : otjdesnoyers.com/

<u>4 À 13 ANS</u>

Du 25 juin au 20 août

De 7 h à 18 h

<u>Semaine supplémentaire du 24 au 28 août 2015</u>

Au coût de 60 $ la semaine

Inscription maintenant au 450-278-1155

DERNIÈRE CHANCE POUR VOUS INSCRIRE

<u>Activité cardio bébé</u>

Venez-vous entraîner en compagnie de votre bébé et d'autres mamans. Nous savons que vous voulez le meilleur pour votre bébé et vous-même. Séance après séance, nous aurons des cours avec poussette, de musculation avec poids du bébé, de Pilates avec bébé, etc. On vous attend en grand nombre.

Matériel obligatoire : Poussette et un porte-bébé
Date : Les mardis du 9 juin au 11 août 2015
Durée : 10 semaines pour 70 $
Heures : 9 h à 10 h
Endroit : Parc Choquette au 625 Piette, Sainte-Marie-Madeleine
Pour inscription 450-278-1155 ou site internet : <u>www.otjdesnoyers.com</u>

REMERCIEMENT À TOUS NOS COMMANDITAIRES

Desjardins
Caisse de la Vallée des Patriotes

LES MARCHÉS TRADITION

Marché Sainte-Madeleine

SERRES & JARDINS GIROUARD

sports experts de Beloeil

COOP

Marick DIESEL
RÉPARATION ET ENTRETIEN DE CAMIONS ET REMORQUES

UNIPRO freins silencieux suspension injection
Garage Gérald Lussier inc.
3085 Boulevard Laurier
Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
Gérald Lussier
Propriétaire
Tél. : (450) 795-3333
garage.lussier@cgocable.ca
www.unipro.ca
• Mise au point
• Injection
• Silencieux
• Freins
• Direction/Suspension
• Alignement

Depuis • Since 1973
NMP GOLF CONSTRUCTION

COUTURE Mariemo
70 St-François • Sainte-Madeleine • J0H 1S0
Service rapide
Réparation tous genres
Confection de déguisement
Vente de matériel de couture
Dépôt nettoyage
Vente produits AVON
Appellez avant de vous présenter
450 355-0083
450 888-8715 cell

Cabinets EXPRESS
LOCATION DE CABINETS SANITAIRES
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
André Lussier propriétaire
T. 450 799 2525
F. 450 799 2505

SOIS PRÊT

Électricien André Lacombe

Dr Jacques Bender

André Lefebvre

Transport Petit Barbot

TRANSPORT R. POIRIER
Christian Poirier
Directeur des opérations
849, chemin Benoit
Mont St-Hilaire (Québec)
J3G 4S6
450 464-7070
F. 450 446-5050
C. cpoirier@trpoirier.com

COMMUNICATION SERDU inc.
Serge Duclos, propriétaire
1825, rang St-Simon
Sainte-Madeleine
Qc, Canada J0H 1S0
Tél.: 450 795-6847
Téléc.: 450 795-3240
www.serdu.com
sduclos@serdu.com

C de C
CHEVALIERS DE COLOMB
CONSEIL 4301

GAMACHE

Les entreprises JALLEX inc.
Hydro-excavation • Vacuum

Les marchés Pepin
Le bonheur commence ici! Depuis 1944

GraffitiPLUS.ca

GJ
Résidence Funéraire G. Jodoin

intact ASSURANCE

Matelas
Promotions Isabelle
Isabelle Sauvé

La Tarterie du Village

LA FILLE DU Roy

Ferme agrotouristique Artichauts Courges et

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC
Place aux citoyens

VOUS DÉMÉNAGEZ ?
VOS BACS VERTS ET BRUNS RESTENT SUR PLACE…

Avec les mois de juin et juillet, nous assistons au retour de la grande période des déménagements. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les résidents des municipalités membres qui sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun) que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou consulter notre site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.

DES RÉNOVATIONS ?
POURQUOI NE PAS UTILISER DE LA PEINTURE RÉCUPÉRÉE !

Si vous prévoyez effectuer des travaux de rénovation au cours des prochains mois, nous vous encourageons fortement à utiliser de la **peinture récupérée** qui comporte de multiples avantages. La peinture récupérée est d'excellente qualité, disponible dans une gamme de couleurs variées et est plus économique à l'achat que la peinture ordinaire.

C'est l'entreprise *Laurentide re/sources inc.* de Victoriaville qui reçoit les résidus de peinture pour ensuite les transformer en produits de grande qualité en ce qui a trait au pouvoir couvrant, au fini et à la durabilité. Ces peintures sont notamment commercialisées sous les marques Boomerang et Éco.

La peinture récupérée peut être achetée chez certains quincailliers de la région. « La qualité de la peinture récupérée est déjà reconnue depuis plusieurs années. Nous souhaitons que les institutions publiques, les commerces, les industries et les gens de la région en fassent une plus grande utilisation afin de maximiser les retombées environnementales qui y sont liées puisque ce n'est pas tout de récupérer la peinture, encore faut-il favoriser l'utilisation de ce produit à contenu recyclé. », de conclure M. Guy Bond, président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le personnel de la Régie au 450 774-2350.

CONNAISSEZ-VOUS LE SERVICE DE TRAINS-BUS DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU?

Pour mieux répondre aux besoins de la clientèle du transport collectif, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) est fier d'offrir neuf (9) circuits trains-bus desservant les villes de : Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Hyacinthe, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine, vers les gares de train de banlieue. En plus d'offrir un gain de temps significatif aux résidants, les différents trajets offrent une grande couverture sur tout le territoire.

La petite histoire du Train-Bus

Depuis 2001, le CITVR a connu plusieurs changements importants dans son offre de transport, ce fut notamment le cas avec l'ouverture des gares de McMasterville en 2001, de Mont-Saint-Hilaire en 2002 et finalement celle de Saint-Basile-le-Grand en 2004. Le service régional de trains-bus ou navettes a été mis en place le 1er novembre 2002 pour rabattre la clientèle vers les gares du train de banlieue. Depuis quelques années, avec la hausse du prix de l'essence et les problèmes de congestion, sa popularité est grandissante. En 10 ans, l'utilisation des trains-bus est passée de 23 000 à 98 000 déplacements. *« Nous avons été très proactifs dans ce dossier, nos élus ont fait preuve d'audace et de vision. En plus, le CITVR a été le premier, sur la Couronne sud, à offrir le service de trains-bus. Cela fait partie de nos valeurs de rester à l'avant-garde et d'offrir un service de transport collectif et actif, efficace et efficient »*, indique madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil et présidente du CITVR.

Le meilleur moyen pour se rendre à la gare de train

N'ayant pas à se soucier des problèmes de stationnement, les clients sont heureux d'accéder à un arrêt d'autobus situé à quelques pas de leur résidence! *« C'est très intéressant et très pratique d'avoir le train-bus. J'ai décidé de ne pas prendre la voiture parce que c'est plus simple et plus rapide avec le train-bus, je n'ai pas de soucis de stationnement. C'est fantastique, beaucoup plus relaxe. La quantité de trains-bus toutes les demi-heures, c'est vraiment extra. Je travaille au centre-ville et le voyagement est vraiment idéal »*, mentionne monsieur David Côté, demeurant avec sa petite famille à Saint-Basilele- Grand.

En cas d'incidents ou de pannes du réseau de trains de banlieue, le service peut être utilisé en correspondance pour les circuits 200 et 300, et ce, sans frais additionnels pour les détenteurs de la carte TRAM et/ou de la carte mensuelle du CITVR. Prendre l'autobus est un geste simple et rapide, qui permet également de réduire son empreinte écologique. Les horaires des circuits du CITVR sont disponibles au www.citvr.ca.

L'essayer c'est l'adopter

Le CITVR s'est joint à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour sa campagne de promotion du train de banlieue de la ligne Mont-Saint-Hilaire. Au cours des prochaines semaines, des agents de l'AMT distribueront, à différents endroits sur le territoire, des billets gratuits du CITVR pour faire l'essai du service de trains-bus. Ces billets seront offerts pour seulement deux (2) périodes d'essai, soit jusqu'au 17 juillet 2015 et ensuite jusqu'en septembre 2015.

À propos du CITVR

Le CIT de la Vallée du Richelieu a pour mission de promouvoir l'ensemble des services de transport en commun afin de déployer un réseau offrant aux clients des services efficaces, efficients et fiables dans les huit (8) municipalités qu'il dessert, soit : Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Hyacinthe, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine, ainsi qu'auprès de deux (2) municipalités clientes, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie. Plus de deux millions de déplacements sont effectués annuellement par le CITVR.

CAPSULE SANTÉ

Connaissez-vous les smoothies? Ce sont des boissons à base de fruits frais ou congelés généralement additionnés de yogourt, lait ou jus et de glace. Mélangez le tout et vous obtiendrez un jus onctueux et très rafraîchissant!

Vous pouvez remplacer le yogourt par du tofu soyeux ou une boisson végétale (boisson de soya ou aux amandes), c'est au goût.
Les smoothies peuvent représenter une solution sensée pour les gens pressés, car ils se préparent la veille et peuvent être bus dans l'auto, dans le métro ou tout simplement au boulot.

Voici notre recette de smoothie aux bleuets et à l'avocat. Simple et rapide à réaliser!!!

Durée de préparation : 5 minutes
Rendement : 4 tasses

Ingrédients

- 1 avocat (moyen)
- 2 tasses (500 ml) de bleuets surgelés
- ½ tasse (125 ml) de yogourt nature
- 2 tasses (500 ml) de jus d'ananas 100% pur

Mode de préparation

1. Mettre tous les ingrédients dans le mélangeur et actionner à la puissance maximale.
2. Portionner dans des verres et déguster.

CAVAC
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
Formé pour vous épauler

Les CAVAC offrent des services de **première ligne**, **gratuits** et **confidentiels**. L'action des CAVAC vise à doter les victimes d'actes criminels d'outils qui leur permettront de retrouver leur équilibre le plus **rapidement** possible.

Pour joindre un CAVAC

Pour avoir accès aux services d'un CAVAC, il suffit de contacter celui qui est le plus près de chez vous.

Vous pouvez également téléphoner au **1 866 LE CAVAC (1 866 532 2822)** pour connaître le CAVAC le plus près de votre domicile.

Les formes d'aide disponibles dans les CAVAC sont :

- L'intervention post-traumatique et « psychosociojudiciaire »
- L'information sur les droits et les recours
- L'assistance technique
- L'accompagnement
- L'orientation vers les services spécialisés

Site Internet : http://www.cavac.qc.ca/regions/monteregie/sainthyacinthe.html

C.A.V.A.S
(pour les hommes, les femmes et les adolescent(e)s de 12 ans et plus)
Téléphone : (450) 778-9992 Télécopieur : (450) 778-2914

Municipalité amie des aînés

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

ACTIVITÉS :

Bingo : les mardis à 13 h 30

Pétanque et pétanque-atout : les mardis et jeudis à 13 h 30 et en soirée au terrain de jeux du village

VOYAGE D'UN JOUR :

À Trois-Rivières visite du **sanctuaire de Notre Dame du Cap**, visite du **musée québécois de culture populaire,** et **Cirque du Soleil** (dans le nouvel amphithéâtre de Cogeco de Trois-Rivières) **souper inclus**

Samedi le 18 juillet départ à 12 h 30 à Sainte-Madeleine retour vers minuit (24 h00)

Pour information : Micheline (450) 795-6477

CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

THÉÂTRE des HIRONDELLES : Samedi 13 juin il reste encore quelques places de disponibles

Pour information : Simone : (450) 795-3539
Ginette : (450) 795-6226

Nous ramassons cartouches d'encre, cellulaires, soutiens-gorge et draps
Pour information : Carolle : (450) 795-6531

Plusieurs ont remarqué un graffiti en avant de l'église. Cette année, les Cercles des Fermières du Québec fêtent leur **100e anniversaire** de fondation. Ce tableau montre l'originalité du travail de plusieurs de nos membres, ici à Sainte-Madeleine. Un graffiti est exposé à l'intérieur de la Salle des Chevaliers de Colomb et un autre à l'intérieur de l'église.
Durant l'été, vous pourrez remarquer dans les municipalités du Québec où un Cercle des Fermières existe, des tricots graffité de tous genres.

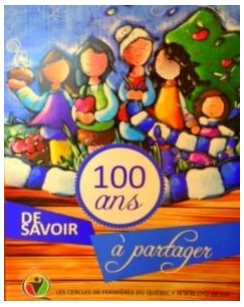

Calendrier des collectes

JUILLET 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	3 **Collecte des matières recyclables**	4
5	6 **Session ordinaire du conseil à 20 h** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	7	8	9 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	10 **COLLECTE DES GROS REBUTS** ---------- **DÉCHETS**	11
12	13 **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	14	15	16 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	17 **Collecte des matières recyclables**	18
19	20 **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	21	22	23 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	24 **DÉCHETS**	25
26	27 **Bureau fermé vacances estivales**	28 **Bureau fermé vacances estivales**	29 **Bureau fermé vacances estivales**	30 **Collecte des matières organiques** ---------- **Bureau fermé vacances estivales**	31 **Collecte des matières recyclables** ---------- **Bureau fermé vacances estivales**	1er août

BIBLIOTHÈQUE

1040 A, rue St-Simon (sous-sol de la Caisse Desjardins) Sainte-Madeleine

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi : 18h30 à 20h30

Mercredi : 18h30 à 20h30

Samedi : 10h00 à 12h00

Téléphone : (450) 795-3959

Télécopieur : (450) 795-3736

Courriel : madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Bureau municipal : 3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

Téléphone : (450) 795-6272

Télécopieur : (450) 795-3180

Courriel: info@stemariemadeleine.qc.ca / loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca

Site internet : www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture : lundi au jeudi de 9 h à 12 h - 13 h à 16 h

vendredi de 9h à 12